

COMPTE RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 19 JANVIER 2017

Le dix neuf janvier deux mille dix sept à 20h 00, le Conseil municipal de Labergement Ste Marie s'est réuni sous la présidence du maire, Mr Daniel Pasquier.

Etaient présents : Mr Daniel PASQUIER, Mme Marie-Hélène TRIMAILLE, Mme Nicole THOMET, Mr Pierre-Albert VIONNET, Mme Virginie CUENIN, Mr Philippe PAILLARD, Mr Joël LORIN, Mr Emmanuel FERCOT, Mr Didier PREVALET, Mr Florent ROBBE,

Etaient absents excusés : Mr Pascal REGARD qui a donné procuration à Mr Pierre-Albert VIONNET, Mme Céline JEANNOT.

Absents : Mme Caroline JEANNINGROS.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène TRIMAILLE

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Décision du maire :

Le Maire fait part des différentes ventes sur lesquelles la commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour : accepté à l'unanimité
Mise à jour du tableau des emplois – Contrat régisseur et licence entrepreneur

Suite à la décision de suspension par le Tribunal Administratif de la fusion des deux Communautés de Communes ordonnée par le Préfet, le vote des délégués communautaires est ajourné. (lecture par le Maire du mail envoyé par le cabinet d'avocats à ce sujet).

Cette suspension prend effet au 17 janvier et se terminera lors du jugement de fond prévu ce printemps.

1. Convention d'assistance juridique avec la SCP DSC Avocats :

Le Conseil accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention d'assistance juridique avec le cabinet de Maître SUISSA pour un montant annuel de 3942 € HT.

Arrivée de Monsieur FERCOT à 20 h 20.

2. Adhésion à l'Agence Technique Territoriale :

La mission de Conseils aux Maires délivrée jusqu'à ce jour à titre gracieux par le Conseil départemental est supprimée (loi NOTRe).

Une agence apportant conseils et assistance au niveau juridique, technique (maintenance informatique..), financier a été créée.

Son adhésion est basée sur le volontariat. La cotisation annuelle est de 100 € (part fixe) majorée de 0, 60 € par habitant.

Cette aide est importante pour la commune et l'on ne peut que regretter le désengagement de la Région qui reporte les dépenses sur le tissu communal.

Unanimité pour cette adhésion.

3. Encaissement d'un chèque de « Labergement Evolution » :

Lors du centenaire de la ligne Frasnè-Vallorbe, l'association Labergement Evolution avait signé une convention avec la commune et s'était engagé à verser la somme de 1,50 € par fascicule vendu (au

delà de 200 exemplaires). A noter que le film réalisé, propriété de l'association, a été financé par la commune.

Le Maire demande l'autorisation d'encaisser le chèque d'un montant de 171 €.

Unanimité.

4. Validation intégration de parcelles Natura 2000 :

- Parcelle 294 C 115 : parcelle située entre la ligne de chemin de fer et le « vieux Doubs » pour laquelle les gestionnaires de la Réserve Naturelle du Lac de Remoray demandent une convention de gestion.

Unanimité.

- Parcelle ZA 25 : Demande d'autorisation pour l'implantation d'un sentier d'interprétation « sur pilotis » et la création d'une mare pédagogique en bordure du plan d'eau de la Seigne. Unanimité pour autoriser les travaux.

- Parcelle ZI 25 : Demande d'autorisation de travaux ou d'intégration de cette parcelle dans la convention de gestion. Cette parcelle située dans la Réserve, derrière « la bosse à Nenesse » est un ancien chemin sur lequel deux drains seraient à combler. Avant de donner son accord, le Conseil veut s'assurer que ce chemin n'est plus utilisé par les agriculteurs. Décision reportée.

5. Devis fenêtres Résidence Horizon :

2 devis ont été transmis à la commune pour le changement des fenêtres des appartements, propriété de la commune, de la Résidence Horizon.

La décision est reportée afin de permettre à la commission bâtiments l'étude des deux devis.

Unanimité.

6. Mise à jour du tableau des emplois :

La dénomination des emplois des agents territoriaux a été modifiée.

Il y a lieu de requalifier chacun des postes de nos employés communaux.

Unanimité

7. Contrat de régisseur de Mr BERTIN et licence d'entrepreneur :

En attente des documents définitifs fournis par Mr FLEUROT Agent de la Communauté de Communes, le Conseil ne peut se prononcer. Unanimité

8. Questions et informations diverses :

- Notification Ordonnance du Tribunal Administratif : Le Maire relate l'audition qui a eu lieu le jeudi 12 janvier.

- Avant projet de l'Aménagement des accès et stationnements du centre aquatique Aqua2Lacs : Mme TRIMAILLE fait part des projets d'aménagement et d'accès au complexe nautique.

- Sécurité Auto-école et boulangerie BAVEREL : le passage de la commission sécurité n'est pas nécessaire dans le cadre de ces deux activités

- Remise de la médaille d'honneur communale à Monsieur LORIN : La médaille d'argent est remise par Monsieur le Maire à Monsieur LORIN pour plus de 20 ans d'engagement au niveau communal ; il lui adresse ses remerciements et vives félicitations au nom de la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15. Et se clôt par un moment festif autour du récipiendaire.



Mr PASQUIER D.
Maire,